

# CPES-CAAP

## Classes préparatoires aux études supérieures - classes d'approfondissement en arts plastiques

*Des formations publiques dans des lycées pour se préparer aux concours des écoles supérieures d'art et penser son parcours d'étudiant*

### Les CPES-CAAP :

**- un cadre institutionnel : le service public d'éducation**

**- la gratuité**

**- une prise en charge globale de l'étudiant**

**- un encadrement pédagogique spécialisé**

**- l'accompagnement individualisé dans le projet de poursuite d'études**

**- l'octroi d'ECTS au niveau L1 en partenariat avec les universités**

**- l'accès aux services du CROUS**

***Les concours d'entrée des écoles supérieures d'art sont sélectifs, voire très sélectifs***

Le fait d'être bachelier ne suffit pas toujours, y compris en ayant suivi un enseignement artistique au lycée. Les formations artistiques à l'université sont, elles aussi, le plus souvent contingentées en effectifs et loin d'être présentes sur l'ensemble des académies. Par ailleurs, les contenus, les modalités et les horaires des formations supérieures visées peuvent nécessiter des adaptations importantes pour les jeunes bacheliers.

**Un nombre croissant de bacheliers souhaite s'engager vers des études supérieures artistiques dans les domaines des arts plastiques et visuels, de l'architecture, du design, voire vers des métiers de la culture ou de la médiation culturelle.**

***Le développement de préparations privées et publiques hors éducation nationale est loin de lever tous les freins***

**Les coûts** : les préparations privées sont très coûteuses (de 5 000 à 10 000 € par an). Elles restent ainsi dissuasives pour la majorité des bacheliers potentiellement concernés, qui sont souvent éloignés géographiquement ou issus de milieux modestes. Par ailleurs, elles ne sont pas toujours adaptées aux exigences des écoles supérieures.

**Le problème de l'« année blanche »** : des préparations publiques intégrées ou liées aux écoles d'art se sont développées. Elles sont reconnues. Il en existait 14 en 2017. Toutefois, elles n'assurent pas de parcours diplômant à leurs élèves. Principalement et légitimement orientés vers la maîtrise des langages plastiques et la question du projet artistique, leurs cursus ne favorisent pas toujours les possibles réorientations vers des filières non artistiques.

***La nécessité d'une réponse publique sous statut scolaire au service du bac-3/+3 : en CPES-CAAP se préparer aux concours, dans un cadre diplômant, et construire un projet de parcours dans le supérieur***

Prendre la mesure des particularités des études artistiques, comprendre les approches des différentes écoles supérieures, développer le sens de l'autonomie et le goût pour la démarche de projet en art sont **des compétences qui ne s'improvisent pas**.

S'il s'agit bien de se préparer intensivement aux épreuves d'admission des écoles, mûrir son projet d'orientation et consolider sa culture générale sont **des nécessités pour envisager pleinement un parcours d'étude**.

Dès lors que l'année est validée par les professeurs d'une CPES-CAAP, en lien étroit avec une université, l'étudiant obtient 60 ECTS. Elles lui octroient **l'équivalence L1, sécurisant son année et élargissant ses possibilités de poursuite d'études**.

***Le soutien d'enseignants et d'éducateurs experts est indispensable.***

Au-delà des apprentissages plasticiens et culturels, par la création de CPES-CAAP, l'étudiant est environné par un accompagnement pédagogique, culturel et social global. Il s'incarne particulièrement bien dans **la pluralité et le professionnalisme des ressources disponibles dans un lycée** et au cœur de sa mission du service public d'éducation.

# Des CPES-CAAP sont créées pour répondre aux besoins de préparation aux études supérieures en art

## ***Un cadre institutionnel du service public d'éducation***

Des rectorats d'académie, en lien avec les inspecteurs généraux de l'éducation nationale en charge des arts plastiques, bénéficiant de l'appui des inspecteurs pédagogiques régionaux et d'équipes pédagogiques dans des lycées, ont développé des préparations publiques sous statut scolaire.

Ce sont les CPES-CAAP : classes préparatoires aux études supérieures-classes d'approfondissement en arts plastiques.

## ***La gratuité***

Les classes préparatoires sont gratuites, à recrutement sélectif (résultats scolaires, motivation, dossier de productions personnelles, réalisme du projet d'études) et installées dans des lycées.

Seuls les coûts d'inscription à l'université de rattachement, dans le cadre de validation des ECTS, sont à acquitter (moins de 200 €).

## ***Une prise en charge globale de l'étudiant***

Les CPES-CAAP apportent aux bacheliers, ayant suivi ou non un enseignement artistique avant le baccalauréat, des outils et des méthodes pour développer les compétences nécessaires à la réussite de leur projet d'études supérieures artistiques.

Elles disposent d'équipes pédagogiques spécialisées et de l'expertise des personnels d'éducation comme de l'orientation qui, ensemble,

forment l'écosystème d'un lycée.

Les équipes d'enseignants et de la vie scolaire aident notamment les étudiants à faire des choix de concours correspondant à leurs capacités et leurs aspirations.

Elles les préparent aux épreuves et aux entretiens d'admission, tout en les accompagnant dans la constitution des dossiers personnels.

Des modules de formation permettent le renforcement de la culture générale et de la maîtrise de nombreuses compétences transversales, utiles aux concours comme à la poursuite des études.

## ***Un encadrement pédagogique spécialisé***

Les étudiants bénéficient d'équipes pédagogiques constituées d'enseignants spécialistes en arts plastiques, affectés sur postes spécifiques, et de professeurs de plusieurs disciplines, reconnus pour leurs compétences en matière d'art et de culture.

Ils disposent ainsi d'un enseignement de haut niveau en pratique et culture artistiques, ainsi que dans les cours liés à la culture générale.

## ***Un accompagnement individualisé***

Ces classes préparatoires en un an contribuent en outre à la construction par l'étudiant de son propre projet de parcours dans les études supérieures. Si elles se centrent sur les concours d'entrée dans les écoles supérieures, les

CPES-CAAP se donnent aussi pour objectif d'accompagner le projet personnel d'orientation de l'étudiant.

Elles travaillent à la découverte d'un large panel de formations supérieures en lien avec les arts, la culture, la médiation culturelle, y compris les formations artistiques et d'histoire de l'art à l'université.

## ***Les CPES-CAAP assurent une diplomation en partenariat avec les universités***

L'année de CPES-CAAP est sécurisée par des conventions avec des départements arts de l'université, conformément à la loi.

Ainsi, l'étudiant qui a répondu aux exigences visées, attestées au moyen d'évaluations régulières telles que conduites dans un lycée, se voit attribuer 60 ECTS.

Il acquiert alors l'équivalence d'une L1 (première année du parcours de licence).

En cas d'évolution de son projet d'étude, il dispose alors de la possibilité d'intégrer la filière universitaire correspondante.

La CPES-CAAP lui donne ainsi les moyens de diversifier son orientation et d'élargir ses choix.

## ***Elles permettent d'accéder aux services du CROUS***

Chaque CPES-CAAP dispose d'une convention avec les services du Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.

Cette disposition permet d'accéder, sous le statut d'étudiant, aux services de cet organisme, dont le logement pour les étudiants éligibles aux aides.

## Des maquettes de formation équilibrant les composantes de la formation artistique et de la culture générale

### *Un enseignement organisé en deux semestres*

L'offre d'enseignement est conçue **sur des principes communs** : elle est répartie sur **deux semestres**, elle comprend un **tronc commun** et des **modules d'approfondissement**, puis **d'individualisation des parcours**. Certaines CPES-CAAP apportent des colorations particulières dans le cadre de modules de formation (photographie, arts numériques, scénographie...).

L'organisation semestrielle permet des progressions synchrones aux concours des écoles supérieures (phase de mise à niveau et de préparation intensive) et une fois les admissions passés, en fonction des réussites des étudiants, des approfondissements des prérequis des écoles obtenues.

Cette organisation en deux semestres constitue une modalité formatrice aux rythmes des études supérieures. Elles correspondent à la répartition des évaluations conduisant à la délivrance d'ECTS par les universités partenaires.

### *Une pédagogie de projet*

L'enseignement mis en œuvre, s'il ne néglige aucun savoir théorique et culturel lié aux arts plastiques, **privilégie la pratique comme préalable à la théorisation, l'art comme expérience**. Ceci permet aux étudiants de se préparer à la spécificité des formations supérieures en art et dans divers domaines proches.

La pédagogie de projet qui est conduite favorise les transitions entre les méthodes globalement mises en œuvre dans

l'enseignement artistique du secondaire et les organisations pédagogiques, les méthodologies, ainsi que l'autonomie, attendues dans les parcours de formation des études supérieures visées.

### *Une majorité d'heures de formation dédiées aux pratiques plastiques*

Sur les 30 ou 36 heures de cours hebdomadaires, **la moitié est consacrée à la maîtrise des langages plastiques**.

Au moyen des modules d'appropriation et d'approfondissement des pratiques bi et tridimensionnelles, de l'image fixe et animée, de la photographie, de l'espace..., **les compétences portant sur le développement d'une expression plastique personnelle sont privilégiées**.

Une place essentielle est accordée à la **formation à la démarche de projet en art** dans le cadre d'un module spécifique.

C'est notamment dans ce cadre que se construisent des méthodes et se fondent des choix pour préparer les dossiers de productions personnelles, qui précisément nourrissent les dossiers attendus par la plupart des concours d'école supérieure.

### *Des enseignements de culture artistique et générale*

Une large part des enseignements, toujours en lien avec les questions abordées dans les composantes plasticiennes de la formation, est dédiée à **l'histoire de l'art, à la théorisation de la pratique, à la culture littéraire et aux pratiques de l'écriture et de l'oral, aux relations entre arts et sciences et technologies**.

**- Une pratique soutenue des langages plastiques**

**- La préparation intensive aux concours des écoles supérieures**

**- Des enseignements de culture artistique et de théorisation de la pratique artistique**

**- Une formation à la démarche de projet en arts plastiques**

**- Des enseignements liant art et littérature, art et philosophie, art et sciences**

**- Le renforcement de la culture générale**

**- Ouverture culturelle dans le cadre de partenariats avec des structures et lieux de diffusion de la création artistique**

Un enseignement **d'anglais, le plus intégré possible dans les autres modules**, est assuré dans une perspective d'ouverture internationale et de poursuite d'études à l'étranger.

### *Des modules et activités pour travailler les compétences transversales*

Des découvertes d'autres arts par la pratique, notamment impliquant des formes collectives, des « workshops » dans des structures artistiques ou culturelles avec des professionnels, l'organisation d'expositions... sont proposés afin de **développer des aptitudes à l'autonomie et la coopération, des compétences sociales et civiques, de mobiliser dans le cadre de projets spécifiques des acquis construits dans les divers enseignements**.

## **Qui peut s'inscrire en CPES-CAAP ?**

Ces classes préparatoires s'adressent aux titulaires d'un baccalauréat général, technologique ou professionnel, sortant du lycée en ayant suivi ou non un enseignement artistique, ou à des étudiants ayant déjà eu une première étape dans les études supérieures et qui souhaiteraient se réorienter vers les études artistiques.

## **Quelles sont les conditions d'admission ?**

Les conditions d'admission passent par une inscription sur parcourcup et la transmission d'un dossier constitué au regard des attendus fixés pour l'accès en CPES-CAAP.

L'équipe pédagogique de chaque CPES-CAAP opère sur cette base une première sélection des candidatures à partir de demandes spécifiques faites aux postulants.

De manière commune, il s'agit :

- d'un dossier, même succinct, de reproductions de productions plastiques personnelles (bi et/ou tridimensionnelles, vidéo, créations numériques, photographiques... au choix du candidat) ;
- des bulletins scolaires des classes de première et terminale ;
- d'une lettre de motivation (présenter ses pratiques plastiques, les enseignements ou activités artistiques suivies, les centres d'intérêt culturel et artistique, les expositions ou manifestations artistiques récemment fréquentées, les projets d'orientation et les domaines artistiques envisagés à l'issue de la CPES-CAAP...).

Les candidats retenus passent ensuite un entretien avec l'équipe pédagogique de la CPES-CAAP afin de prendre la mesure de leurs possibilités de suivre cette année de formation.

### **Découvrir les CPES-CAAP :**

- CPES-CAAP Bourges, lycée Alain Fournier : <http://lyc-fournier-bourges.tice.ac-orleans-tours.fr/eva/spip.php?rubrique11>
- CPES-CAAP Brive-la-Gaillarde, lycée d'Arsonval (ouverture rentrée 2018) : <http://www.cite-scolaire-arsonval.fr/CPES-CAAP>
- CPES-CAAP Challans, lycée Notre-Dame, classe hors contrat enseignement privé : <http://lycee-ndchallans.paysdelaloire.e-lyco.fr/etablissement/formations-preparees/nouveau-cpes-art-hors-contrat/>
- CPES-CAAP Fontenay-sous-Bois, lycée Pablo Picasso : <http://www.caap-picasso.com/>
- CPES-CAAP Gagny, lycée Gustave Eiffel : <http://caap-gagny.com/>
- CPES-CAAP Lyon, lycée Auguste et Louis Lumière : <http://cpes-caap.lumiere.ac-lyon.fr/>
- CPES-CAAP Reims, lycée Colbert : <http://cpes-caap.campus-colbert.fr/>
- CPES-CAAP Sartène, lycée Georges Clemenceau : <http://www.cpes-prepa.com/>
- CPES-CAAP Valbonne, lycée Simone Veil <https://cpes-arts-valbonne.wixsite.com/cpes-arts-valbonne/disciplines>